

Saint-Molf TARIFS à compter du 1er janvier 2023 <i>Délibérations du conseil municipal du 14/12/2022</i>		CENTRE CULTUREL Roby Wolff <i>(1) cautions (3) forfait hiver chauffage / éclairage</i>				salle de LA ROCHE BLANCHE * <i>(1) cautions (4) forfait hiver chauffage / éclairage</i>			SALLE DES SPORTS Thierry Guihard <i>(1) cautions (6) Tarif horaire</i>		BOIS PIERROT <i>(1) cautions hors juillet août</i>			STADES Pont clin ou René Berthe <i>(1) cautions hors juillet août</i>			
		petite salle étage 40 personnes + grande salle RDC 100 personnes assises / 150 debout week-end ou en semaine (selon créneaux permanents d'utilisation)				180 personnes assises / 250 debout hors jours scolaires uniquement											
		Journée 8 h à 1 h	Week-end 2 jours consécutifs, du matin jour 1 au soir jour 2	Demi- Journée Forfait de 4 h Grande salle uniquement	Demi-journée <u>ou</u> soirée Petite salle ou grande salle selon disponibilité Suite obsèques ou pour réunion publique électorale	Journée 8 h à 2 h	Week-end 2 jours consécutifs, du matin jour 1 au soir jour 2	Supplément Cuisine **	Journée Possible uniquement après accord exprès des commissions municipales concernées	Grande SONO <i>(2) caution</i>	Journée jours ouvrés uniquement	Week-end 2 jours consécutifs, du matin jour 1 au soir jour 2	NUITÉES (en plus de la location du lieu)	Journée jours ouvrés uniquement	Week-end 2 jours consécutifs, du matin jour 1 au soir jour 2	NUITÉES (en plus de la location du lieu)	DOUCHES Forfait
MENDULPHINS	Particuliers	200	350	80	Gratuit	350	600	150	/	80	140	par personne et par nuit : 1,75	/	/	/	/	
	Associations	Gratuit				Gratuité pour 3 locations par association et par an, tarifs à partir de la 4e location :			Gratuit	160	Gratuit		Gratuit	Gratuit	par personne et par nuit : 2,25	/	
	Professionnels	300	520	80		/	145	240	50	700	212		180	340	160	300	/
NON MENDULPHIN	Particuliers	350 (5)	600	100	Gratuit	675 (7)	1125	250	/	/	/	/	/	/	/	/	
	Associations								780	220	120	200	120	200	/	/	/
	Professionnels	500	880	200	/	/	/	/	780	220	/	/	160	300	par personne et par nuit : 2,25	50	
Forfaits annuels pour 1 créneau hebdomadaire activités à but lucratif		petite salle - forfait annuel 135 (a) grande salle - forfait annuel 255 (a)				(a) (delib. 02/03/2015) Le maire peut proratiser l'ensemble des tarifs de salles fixés sous forme de forfait annuel, sur la base d'un mois correspondant à 1/10ème du forfait annuel fixé											
(1) CAUTIONS Un chèque par type de caution à l'ordre du Trésor Public		• 100 € pour dégradations bâtiment et matériels • 100 € pour nuisances sonores • 150 € pour propreté / déchets				• 500 € pour dégradations bâtiment et matériels • 100 € pour nuisances sonores • 150 € pour propreté / déchets			• 100 € pour nuisances sonores • 300 € pour dégradations bâtiment et matériels • 100 € pour propreté / déchets		• 100 € pour nuisances sonores • 300 € pour dégradations bâtiment et matériels • 100 € pour propreté / déchets			• 100 € pour nuisances sonores • 300 € pour dégradations bâtiment et matériels • 100 € pour propreté / déchets			

* visite possible uniquement les jours de restaurant scolaire, entre 15h et 16h – les visiteurs doivent se signaler en mairie avant la visite, pour pouvoir prévenir les agents du restaurant scolaire

** à ne compter qu'1 fois même si la cuisine est utilisée plusieurs jours consécutifs par un même locataire

(2) CAUTIONS chèque à l'ordre du Trésor Public :

• 300 € pour la location de la sono

• 100 € pour le prêt de MATERIEL COMMUNAL DIVERS - Aux particuliers, aux assos, à tout ceux qui font une demande particulière non compris dans les autres cautions (tables et chaises utilisées en dehors des salles communales, etc...)

Forfaits pour chauffage / éclairage entre le 1er novembre et le 15 avril y compris en cas de gratuité, sauf pour les réunions de la communauté d'agglomération Cap Atlantique et affiliés (Conseil de développement, etc)

(3) centre culturel Roby Wolff : 30 € le 1er jour + 15 € les jours supplémentaires

(4) salle de la Roche Blanche : 50 € le 1er jour + 25 € les jours supplémentaires

(5) GRATUITÉ 1 fois par an pour toute association caritative

(6) 8,35 € de l'heure, pour les associations sportives uniquement

Le tarif applicable est déterminé par le jour d'occupation effective des espaces communaux ou de survenue de l'évènement, et non à la date à laquelle la salle / le service a été réservé(e) / commandé(e).